



Le Journal de Chaouilley

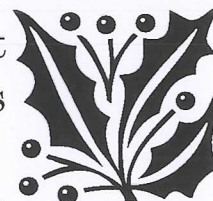
Édition Janvier 2008 Numéro 14
Le Journal de Chaouilley

Date de parution : 11 janvier 2008

Dans ce numéro :

État civil	1
Cantine et accueil périscolaire au groupement scolaire	2
Décision du Conseil	3
Réforme de l'urbanisme	3
Elections municipales	3
Information agence de l'eau	4

L'équipe du Conseil Municipal et moi-même vous présentent tous leurs vœux pour cette année 2008.



Troisième exemplaire de la nouvelle édition, ce numéro du journal de Chaouilley est une édition supplémentaire. Nous avons quelques informations à vous communiquer.

Prochaine édition au printemps 2008.

M. T. CREPIN-NICOLAS.

Téléphone & Fax
03 83 25 15 19

email
mairie.chaouilley@ifrance.com

Imprimé pr nos soins

La vie de la commune

*

Elections

Nous sommes appelés à voter le 9 mars et le 16 mars pour renouveler le Conseil Général, et notre Conseil Municipal.

Rappel

Horaires d'ouverture de la mairie :

La permanence du secrétariat :

Le vendredi de 11 h à 12 h & de 17 h 30 à 18 h 30

La permanence du maire : uniquement sur rendez-vous

Merci de respecter ces horaires

C'est l'hiver !

Et donc, il y a du verglas et de la neige.

L'arrêté municipal 2/99 est toujours d'actualité :

Article 1er : les habitants doivent répandre sur le trottoir situé devant leur(s) immeuble(s) (granges, atelier, maison occupée ou non....) dès qu'il y a du verglas, soit du sable, soit d'autres matériaux susceptibles de prévenir les chutes.



Article 2 : en cas de chute de neige, les habitants doivent déneiger suffisamment pour permettre le passage des piétons devant leur(s) immeuble(s).

Un petit stock de sel est disponible à la Mairie.

État civil

Naissances :

Flora LOUIS, le 28 septembre, est venue égayer le domicile de ses parents Nicolas LOUIS et Mélanie SAINTOT au 2, rue de la Dame

Eliot Paul BAJOLET, le 21 octobre, est venu égayer le domicile de ses parents Julien BAJOLET et Caroline MASSON.

Décès :

Le 26 novembre Jean Marie RICHARD, à l'âge de 65 ans nous a quittés.

Nouveaux habitants :

Nicolas LOUIS et Mélanie SAINTOT au 2, rue de la Dame ;

Monsieur RABUEL David et Madame RABUEL Sabrina et leurs enfants : Julie, Pierre, Vincent, ont transformé leur résidence secondaire du 7, Grande Rue, en résidence principale depuis septembre 2007.

Nous souhaitons la bienvenue à ces deux familles

Accueil périscolaire

Communes de : Praye, Chaouilley, Vaudémont, Saxon-Sion.

Cantine et accueil périscolaire

Pour septembre 2008

Ce projet est réalisé par les communes et le syndicat scolaire. L'accueil périscolaire se mettra en place dès septembre si il y a assez d'enfants inscrits.



Pour le mettre en place, nous avons besoin de bénévoles pour créer une association qui organiserait l'accueil. Sans cette association, l'accueil n'est pas possible.

Pour s'inscrire à l'association

S'adresser en Mairie de Praye

Horaires : Mardi de h 30 à 12 h

Jeudi de 17 h 30 à 19 h

Samedi de 11 h à 12 h 30

Tél. 03 83 26 95 59

Pour s'informer sur l'association :

Les candidats bénévoles désirant intégrer l'association peuvent venir à la réunion du :

Lundi 28 janvier 2008 à 20 h 30

A la mairie de Praye

7, rue du Docteur Breton

54116 PRAYE SOUS VAUDÉMONT

Pour les enfants de 4 à 11 ans

Organisation de l'accueil périscolaire

Horaires

L'accueil périscolaire fonctionne du lundi au vendredi sauf jours fériés :

- matin : de 7 h 30 à 8 h 30
- midi : de 11 h 30 à 13 h 30
- soir de 16 h 30 à 18 h 30
- mercredi : à définir selon les besoins

Tarifs

Matin et soir : 2,10 € de l'heure – Forfait midi (repas compris) : 6,10 €

Toute période ou heure commencée est dûe.

Lieu d'accueil

A Praye : le presbytère pour la cantine le midi et
l'école pour l'accueil du matin et du soir.

A savoir : Les frais de garde des enfants de moins de 7 ans en garderie périscolaire ouvrent droit au crédit d'impôts d'un taux de 50 %.

ÉLECTIONS 2008

Municipales

Pour ces élections, dont le premier tour aura lieu le 9 mars 2008, une liste ouverte de candidat (e)s est disponible en mairie, pour y recevoir les inscriptions des habitants désirant s'investir dans la commune. Les inscriptions se feront aux heures d'ouverture de la mairie. Les seules conditions pour être éligible : être inscrit sur la liste électorale de Chaouilley de 2008, être résident réel de la commune (paiement d'une taxe foncière ou d'habitation ou professionnelle). Il faut aussi avoir satisfait aux obligations militaires pour les hommes de 25 ans et plus, et s'être présenté au recensement militaire pour les hommes et les femmes de 18 à 25 ans. D'autres conditions sont nécessaires dans certains cas particuliers.

La clôture des inscriptions se fera **impérativement le vendredi 29 février à 18 h 30**, pour permettre au secrétariat d'éditer les listes -bulletins de vote pour le 9 mars.

Petit rappel du code électoral :

En tant que commune de moins de 100 habitants (c'est le recensement de 1999 qui est toujours valable), nous devons élire 9 conseillers. Mais la liste peut contenir plus de candidats. Il suffit simplement de rayer les candidats non désirés afin d'obtenir 9 noms maximum sur la liste.

Municipales et cantonales

Les deux scrutins auront lieu le même jour.

Deux types de bulletin, avec pour chacun son enveloppe de couleur différente et deux urnes. Il faudra ne pas se tromper d'urne, le vote serait nul.

Nous élirons le même jour nos conseillers municipaux et notre conseiller général.

Deuxième tour

Un éventuel deuxième tour aura lieu le dimanche suivant, soit le 16 mars 2008.

URBANISME

Le droit des sols a changé depuis le 1er octobre 2007. Les nouveaux imprimés d'urbanisme sont disponibles en mairie :

- ⇒ Déclaration préalable (petites modifications)
- ⇒ Permis d'aménager (travaux sur construction existante, aménagement avec démolitions...)
- ⇒ Permis de construire
- ⇒ Certificat d'urbanisme



Délibération du Conseil Municipal :

Conseil du 29 novembre 2007

Entretien du Village :

Il est rappelé qu'il est à la charge de chacun de balayer le trottoir devant chez lui, et de nettoyer les caniveaux et avaloirs. Cela évitera à la commune des frais supplémentaires d'entretien.

L'impact des redevances de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est d'environ, et en moyenne, inférieur à un quart du prix du m³ d'eau.

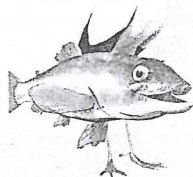
Le comité de bassin et l'agence de l'eau ont fixé pour l'année 2008 trois taux pour la redevance de pollution en fonction de la sensibilité des milieux naturels (0,265 €/m³ en zone de risque faible, 0,345 €/m³ en zone de risque fort, 0,424 €/m³ en zone de risque très fort). Le taux de la redevance de modernisation de collecte est unique pour tous les abonnés raccordables à l'égout : 0,3 €/m³.

BIENTÔT

POUR L'AVENIR DE L'EAU, PARTICIPEZ !

EN MAI 2008, L'AGENCE DE L'EAU VOUS DONNERA L'OCCASION D'EXPRIMER VOTRE AVIS SUR L'AVENIR DE L'EAU DANS NOTRE REGION. SOYEZ ATTENTIF AUX MESSAGES QUI SERONT DIFFUSÉS À LA RADIO ET À LA TÉLÉVISION.

A BIENTÔT !



QUI SOMMES-NOUS ?

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Retrouvez votre agence de l'eau sur www.eau-rhin-meuse.fr



L'AGENCE DE L'EAU VOUS INFORME

Au 1^{er} janvier 2008, la facture d'eau intègre un système rénové de redevances
VERSÉES AUX AGENCES DE L'EAU

- POURQUOI DES REDEVANCES ?
- POURQUOI JE PAIE ?
- COMMENT CELA MARCHE ?
- SUR LA FACTURE...
- A QUOI CELA SERT ?
- COMBIEN CELA CÔUTE ?



POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE L'EAU DANS NOTRE REGION, ENSEMBLE, POURSUIVONS NOTRE ACTION.

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances sont payées par tous, en application de la loi sur l'eau*. Elles forment les budgets des agences de l'eau qui leur permettent d'intervenir pour protéger les ressources en eau en accordant des aides aux collectivités, aux industriels, aux agriculteurs, aux associations pour mieux lutter contre la pollution des eaux, protéger la santé, préserver la biodiversité et garantir la disponibilité de la ressource en eau.

POURQUOI JE PAIE ?

La logique est simple : tous ceux qui utilisent de l'eau la polluent ! Tous les habitants, y compris ceux des petites communes jusqu'ici exonérées, s'acquittent de la redevance pollution. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau. Les industriels et les agriculteurs paient également. C'est un effort collectif et solidaire justifié au regard de la protection de l'eau et l'environnement.

COMMENT CELA MARCHE ?

Votre service d'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le comité de bassin dans la limite de la loi et en fonction de zones de fragilité des ressources en eau face aux pollutions et selon l'ampleur des actions et travaux à faire pour atteindre le bon état des eaux.

* Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006. Cette loi applique le principe de prévention et le principe de réparation des dommages à l'environnement.

SUR LA FACTURE...



Redevance pour pollution
Tout le monde paie une redevance pollution basée sur le nombre de m³ consommés.

Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
Ce n'est pas une redevance supplémentaire. Jusqu'à présent, elle était intégrée à la redevance pollution. Désormais, elle apparaît de façon indépendante dans la facture et n'est payée que par les habitants reliés à l'égout.

Redevance pour prélèvement
Elle est due par les services d'eau (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) aux agences de l'eau, en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nature. Les organismes la répercutent sur la facture. Elle fait partie du coût d'exploitation au même titre que l'électricité.

L'argent des redevances est redistribué par l'agence de l'eau sous forme d'aides pour lutter contre la pollution des eaux, collecter et épurer les eaux usées urbaines et industrielles, protéger les ressources en eau, l'eau potable, les milieux aquatiques, la biodiversité, connaître les pollutions, informer, éduquer...

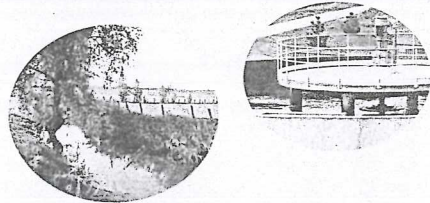
150 M€

C'est le montant d'aides annuelles apportées par l'agence de l'eau

- pour lutter contre la pollution
- pour gérer les milieux



Stations d'épuration (nouvelles ou réhabilitées) mises en service au cours du 1^{er} programme (2006-2009) avec une aide de l'agence de l'eau



POUR CONSTRUIRE L'AVENIR DE L'EAU DANS NOTRE REGION, ENSEMBLE, POURSUIVONS NOTRE ACTION.